RAIL À DÉFENDRE

Union syndicale Solidaires SUD Rail

C'est l'heure de la riposte !

La dernière réunion au ministère avait fait l'objet d'un tract précisant que le gouvernement, dans le cadre de la session parlementaire du 9 au 12 avril, n'entendait pas revenir sur les 8 articles fixant le cadre de la réforme ferroviaire baptisée « Pacte Social » et invitait les cheminot-e-s à se rendre massivement aux AG. Afin que les cheminots puissent s'organiser et décider dans l'unité la plus large, la Fédération SUD-Rail entend donner toute la clarté qui s'impose et soumettra systématiquement aux AG les annonces, propositions qui émaneront du gouvernement ou de la direction.

Une véritable déclaration de guerre !

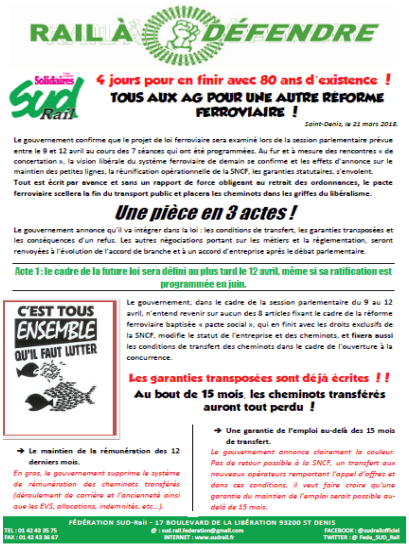

RAIL À DÉFENDRE

Solidaires SUD Rail

4 jours pour en finir avec 80 ans d'existence !

TOUS AUX AG POUR UNE AUTRE RÉFORME FERROVIAIRE !

Saint-Denis, le 21 mars 2018.

Le gouvernement confirme que le projet de loi ferroviaire sera examiné lors de la session parlementaire prévue entre le 9 et 12 avril au cours des 7 séances qui ont été programmées. Au fur et à mesure des rencontres « de concertation », la vision libérale du système ferroviaire de demain se confirme et les effets d'annonce sur le maintien des petites lignes, la réunification opérationnelle de la SNCF, les garanties statutaires, s'envolent. Tout est écrit par avance et sans un rapport de force obligeant au retrait des ordonnances, le pacte ferroviaire scellera la fin du transport public et placera les cheminots dans les griffes du libéralisme.

Une pièce en 3 actes !

Le gouvernement annonce qu'il va intégrer dans la loi : les conditions de transfert, les garanties transposées et les conséquences d'un refus. Les autres négociations portant sur les métiers et la réglementation, seront renvoyées à l'évolution de l'accord de branche et à un accord d'entreprise après le débat parlementaire.

Acte 1 : le cadre de la future loi sera défini au plus tard le 12 avril, même si sa ratification est programmée en juin.

C'EST TOUS ENSEMBLE QU'IL FAUT LUTTER

Le gouvernement, dans le cadre de la session parlementaire du 9 au 12 avril, n'entend revenir sur aucun des 8 articles fixant le cadre de la réforme ferroviaire baptisée « pacte social », qui en finit avec les droits exclusifs de la SNCF, modifie le statut de l'entreprise et des cheminots, et fixera aussi les conditions de transfert des cheminots dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

Les garanties transposées sont déjà écrites ! !

Au bout de 15 mois, les cheminots transférés auront tout perdu !

➔ Le maintien de la rémunération des 12 derniers mois.

En gras, le gouvernement supprime le système de rémunération des cheminots transférés (déroulement de carrière et l'ancienneté ainsi que les EVS, allocations, indemnités, etc...).

➔ Une garantie de l'emploi au-delà des 15 mois de transfert.

Le gouvernement annonce clairement la couleur. Pas de retour possible à la SNCF, un transfert aux nouveaux opérateurs remportant l'appel d'offres et dans ces conditions, il veut faire croire qu'une garantie du maintien de l'emploi serait possible au-delà de 15 mois.

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS

TEL : 01 42 43 35 75 FAX : 01 42 43 36 67 @ : sud.rail.federation@gmail.com INTERNET : www.sudrail.fr FACEBOOK : @sudraildufutur TWITTER : @ Fede_SUD_Rail

Ce jour (26 mars 2018), à l'image de son attitude vis-à-vis des étudiants et de tous ceux qui s'opposent, les représentants du ministère des Transports ont voulu envoyer un message clair en direction de tous les contradicteurs et de tous ceux qui ont manifesté le 22 mars : **« *la réforme, nous la ferons au pas de charge et ce ne sont pas les 30.000 cheminot-e-s dans la rue qui vont nous arrêter* ».**

Cheminot-e-s, étudiant-e-s, fonction publique… La stratégie de Macron semble bien celle de rassembler les mécontentements pour les affronter en bloc, faisant le pari que la population ne sera pas solidaire ; que les syndicats seront divisés sur le fond ou la forme, alors que le gouvernement adoptera une posture visant à dire « *on ne retire pas leurs privilèges* », tout juste ceux des futurs recrutés.

Transfert obligatoire, sinon c'est la porte !

Région par région :

1- **La SNCF établira, selon de nouveaux critères métier, la liste des cheminots susceptibles d'être transférés.** (Commerciaux, Traction, Matériel assurant maintenance niveau 1 à 3…).

2- **Le cheminot sur la liste des transferts, sera considéré dès lors dans la nouvelle entreprise ; en cas de refus, il sera directement licencié par cette nouvelle entreprise !** Le statut, qui prévoyait qu'en cas de refus il serait reclassé sur un métier pouvant être différent et sur une autre zone géographique, ne s'applique pas.

3- **La liste des métiers sera ré-établie par un nouvel accord dans 6 mois au niveau de la branche.** Le but est d'avoir une formation générique permettant aux nouvelles entreprises d'utiliser les cheminots où bon leur semble. Idem en cas de refus… c'est la porte !

4- **Les fonctions supports seront rassemblées dans une entité, filialisable, privatisable** (Paie, Administration, SUGE, Agents du Matériel assurant la maintenance de niveau 4 et 5, etc…).

La fin du statut de l'entreprise, le statut des cheminot-e-s…
Les 2 faces d'une même pièce !

Ajouter en guise de micro sac à dos social :

- ➔ Que pour les cheminots transférés, c'est la fin de la grille de rémunération et des positions d'ancienneté.
- ➔ Que le dictionnaire des filières disparaît et avec lui, le maintien dans l'emploi exercé actuellement.
- ➔ Que les Facilités de Circulation feront l'objet d'un accord d'entreprise.
- ➔ Que les futurs recrutés le seront définitivement hors statut.
- ➔ Le maintien de la rémunération des 12 derniers mois.

Les cheminots ne veulent pas d'un mini sac à dos qui solde tous leurs acquis, mais que l'État joue son rôle et confie à une entreprise l'organisation du transport ferroviaire avec des salariés ayant le même statut, celui des cheminots !

Après la réussite de la manifestation,
Tous en grève reconductible jusqu'à la victoire !

Ces provocations, associées à un passage en force au parlement en 4 jours (du 9 au 12 avril), montrent aussi une fébrilité et cela renforce notre conviction que pour agréger les luttes, nous devons avoir un calendrier qui permettra le retour du bâton face à une stratégie gouvernementale qui mise tout sur le manque d'unité, d'espaces pour rassembler les luttes, privant ainsi la rue d'une autre réponse que celle qui nous est imposée.

Après le 22 mars, il n'y a pas d'autre alternative que d'organiser la grève reconductible à la SNCF dès le 3 avril, de durer et de faire rapidement la jonction avec les étudiant-e-s, la fonction publique, les salarié-e-s du privé, pour défendre l'arrêt des régressions sociales, l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs, maintenir et renforcer les services publics.



Le 3 avril, les structures professionnelles de l'Union syndicale Solidaires appellent à se rassembler devant les gares, à s'exprimer en soutien des cheminots, à proposer une nouvelle manifestation interprofessionnelle… à débattre de l'élargissement de la grève, de la grève générale !!

C'EST PARTI !

Ce n'est pas à nous d'arrêter !

Ce n'est pas à nous de renoncer !

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com FACEBOOK : @sudrailofficiel
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr TWITTER : @ Fede_SUD_Rail